



Rapport annuel 2018 du ministre sur l'eau potable

Lire un aperçu des programmes, des politiques et des initiatives visant à protéger l'eau potable en Ontario.

Message du ministre

À titre de ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, je suis heureux de vous présenter mon premier rapport annuel sur l'eau potable en Ontario. Le rapport de cette année souligne les principales mesures que nous prenons pour protéger notre eau potable et ce que nous entendons faire pour qu'elle se maintienne parmi les mieux protégées dans le monde.

Nos principales mesures de protection et de gestion de nos ressources en eau sont énoncées dans notre nouveau [plan environnemental élaboré en Ontario \(https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf\)](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf), qui vise à protéger et à conserver notre air, nos terres et notre eau, à régler le problème des déchets urbains, à accroître notre résilience face aux changements climatiques et à nous aider tous à collaborer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En Ontario, l'eau est protégée par des normes sévères en matière de salubrité, par des lois exhaustives et par la surveillance, la production de rapports et la mise en application des lois rigoureuses qui assurent que la qualité, la salubrité et la quantité de notre eau potable répondent aux normes les plus élevées. C'est avec fierté que je peux affirmer que l'an dernier, les résultats de 99,8 % de plus de 518 000 analyses présentées par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux répondaient aux normes sévères de l'Ontario en matière de qualité de l'eau potable.

Parallèlement, nous savons qu'on peut faire mieux et que des défis se profilent à l'horizon.

Les ressources hydriques en Ontario subissent de nombreuses pressions, dont la croissance démographique, le développement rapide, le vieillissement des infrastructures et les espèces envahissantes. Les changements climatiques viennent encore complexifier la situation, avec les sécheresses et les inondations, les phénomènes météorologiques extrêmes et la diminution de la couverture de glace qui sont à l'origine de l'érosion des berges, du réchauffement de l'eau et de la prolifération d'algues nocives. Les déchets sauvages, le plastique et le microplastique trouvés dans les Grands Lacs et dans les voies d'eau intérieures constituent un problème grandissant.

La prospérité économique et le bien-être de l'Ontario reposent sur nos Grands Lacs, nos voies d'eau intérieures et nos eaux souterraines, car ils approvisionnent nos collectivités en eau, soutiennent les activités traditionnelles des peuples autochtones, stimulent l'économie ontarienne et assurent des écosystèmes sains pour les loisirs et le tourisme.

C'est pourquoi nous travaillons de concert avec des partenaires, des intervenants et des collectivités à la conservation et à la gestion de notre eau et de nos ressources en eau.

Par exemple, nous mettons en œuvre le plan de protection du lac Simcoe en vue de nous attaquer aux quantités excessives de phosphore qui peuvent favoriser la présence d'algues bleues nocives et de cibler de nouveaux agents stressants. Par ailleurs, nous appuyons l'initiative de protection et de gestion des bassins versants de Muskoka qui vise à cerner les risques et les problèmes menaçant ces bassins hydrographiques et à contribuer à l'établissement d'une approche plus vaste de la gestion des bassins versants.

Nous proposons de prolonger le moratoire sur l'augmentation des nouveaux permis de prélèvement d'eau souterraine aux fins de production d'eau embouteillée. Cela donnera suffisamment de temps pour procéder à l'examen des politiques, programmes et connaissances scientifiques et s'assurer qu'ils protègent les ressources en eau vitales, tout en maintenant l'Ontario comme un lieu propice aux affaires. Nous continuons également à collaborer avec le gouvernement fédéral et avec d'autres provinces et territoires à la gestion des déchets et de la pollution causés par le plastique dans nos sources d'eau, d'une manière favorable tant pour l'économie que pour l'environnement.

Bien qu'il revient avant tout au gouvernement fédéral et aux Premières Nations de s'assurer de la salubrité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations, le gouvernement provincial continue d'offrir son soutien aux communautés et aux organisations autochtones pour les aider à relever les défis à l'échelle locale, lorsqu'elles en font la demande.

Grâce à des comités locaux de protection des sources d'eau et aux offices de protection de la nature, l'Ontario dispose de plans de protection des sources mis en œuvre dans 38 zones de bassins versants. Ces plans élaborés à l'échelle locale permettent de cerner et de protéger les régions où l'eau potable est la plus vulnérable à la contamination et au tarissement.

Ensemble, nous pouvons contribuer à protéger les ressources hydrographiques. Dans le cadre de notre plan environnemental, nous collaborons avec les Ontariens, nos partenaires et les intervenants à nous attaquer à des défis de taille et à réaliser des progrès véritables et tangibles en vue d'assurer la salubrité de l'eau potable qui sera consommée par les générations futures.

Sincères salutations,

Rod Phillips

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Normes relatives à l'eau potable en Ontario

L'Ontario s'est doté de [150 normes sévères en matière de salubrité de l'eau potable](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/030169) (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/030169>) visant à assurer la haute qualité de l'eau potable, de la source au consommateur. Ces normes contribuent à protéger les Ontariens contre les bactéries, les produits chimiques et les radiations et assurent la salubrité et la fiabilité de notre eau potable.

La science de l'eau potable évolue constamment; il importe donc que les normes de l'Ontario relativement à l'eau potable tiennent compte de ce qu'il y a de mieux en matière de découvertes et de conseils accessibles. L'Ontario collabore avec [Santé Canada](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau.html) (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau.html>) afin d'assurer que le cadre de protection et la salubrité de notre eau potable est efficace, et que les modifications que nous apportons aux normes sont fondées sur des faits, de la recherche et des consultations auprès du [Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau de l'Ontario](http://www.odwac.gov.on.ca) (<http://www.odwac.gov.on.ca>).

En 2018, les normes relatives à l'eau potable de l'Ontario ont fait l'objet d'une révision; ainsi, la concentration d'arsenic dans l'eau potable a fait l'objet d'une réduction, passant de 0,025 mg/L à une norme plus stricte de 0,010 mg/L. Le ministère a prévu une période d'application graduelle de deux ans de cette modification, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, afin de laisser aux propriétaires de réseaux d'alimentation en eau suffisamment de temps pour améliorer leurs systèmes et les faire correspondre aux nouvelles normes.

Pour plus d'information sur cette modification, veuillez consulter le [Registre environnemental](http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTI1MDg0&statusId=MTkxMzU2) (<http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTI1MDg0&statusId=MTkxMzU2>).

Problèmes émergents

Le gouvernement provincial cerne les problèmes qui peuvent affecter la qualité de l'eau afin d'assurer l'efficacité de nos normes fondées sur des données probantes. Le gouvernement ontarien s'emploie à régler les problèmes émergents, notamment les algues bleues, les effets des changements climatiques et la présence de plastique dans l'eau. Le gouvernement surveille ces questions et évalue leurs éventuelles répercussions sur l'eau potable afin que nous puissions planifier et adopter les mesures de protection appropriées.

Algues bleues

Les Ontariens d'un peu partout dans la province sont contrariés par les algues bleues qui polluent nos fronts d'eau et risquent d'affecter la qualité de l'eau que nous buvons.

Les algues bleues, aussi appelées cyanobactéries, sont des organismes qui vivent dans un large éventail de milieux, dont les lacs, les étangs et les rivières. Lorsque les conditions s'y prêtent, les algues bleues peuvent proliférer et former une large masse ou une sorte d'écume à la surface de l'eau. Cette prolifération est susceptible de produire des toxines qui peuvent être nocives pour la vie humaine et la faune. Les algues bleues se développent en eau calme, par temps chaud, en présence de nutriments tels que l'azote et le phosphore.

La quantité d'algues bleues signalées en Ontario a augmenté au cours de la dernière année. En date du 9 novembre 2018, il y avait 66 signalements d'algues bleues confirmés, par rapport à 54 en 2017.

L'Ontario a mis en place un vaste protocole pour lutter contre les algues bleues nocives. Ce protocole assure la collaboration avec des [bureaux de santé](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx) (<http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>) et des médecins-hygiénistes locaux pour gérer les incidents, y compris l'analyse rapide d'échantillons d'algues afin d'identifier les éventuelles toxines.

En 2018, nous avons utilisé une nouvelle technologie pour déceler les algues dans les échantillons d'eau de surface plus rapidement qu'auparavant. Cette technologie permet de prendre des photos de particules microscopiques dans les échantillons d'eau à une cadence rapide; on peut ainsi mesurer des milliers de particules en quelques minutes.

En plus du travail effectué par les [bureaux de santé publics](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx) (<http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>) en vue de dépister la prolifération d'algues et de toxines, l'Ontario répond aux questions du public et prend des mesures lorsqu'on lui signale la présence d'algues bleues. Si vous croyez avoir vu des algues bleues, restez hors de l'eau (et cela vaut autant pour les animaux de compagnie et le bétail) et téléphonez au [Centre d'intervention en cas de déversement](https://www.ontario.ca/fr/page/declaration-pollution-ou-deversement) (<https://www.ontario.ca/fr/page/declaration-pollution-ou-deversement>) (1 800 268-6060) et à votre [bureau de santé publique local](http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx) (<http://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>).

[Apprenez-en davantage ci-dessous](#) sur les mesures que nous prenons pour lutter contre les algues bleues.

Résilience face aux changements climatiques

Même si les algues bleues qui vivent naturellement dans les étendues d'eau peuvent être nocives, il existe d'autres risques, associés aux changements climatiques, qui menacent nos ressources en eau.

Le [plan environnemental](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf) (https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf) de notre gouvernement comporte de l'information supplémentaire sur ce que nous faisons pour réduire les algues nocives et rendre l'eau plus résiliente à d'autres effets du climat.

Le plastique

On a découvert que les concentrations de plastique de diverses tailles étaient particulièrement élevées près du rivage dans les zones densément peuplées des Grands Lacs, ce qui est une source de préoccupation croissante pour le public et les scientifiques. La pollution plastique (emballages alimentaires, mégots de cigarettes, sacs et bouteilles en plastique) peut se décomposer en « microplastiques ». Le microplastique est une particule de plastique dont la taille varie de 100 nanomètres (ou le dixième de l'épaisseur d'un cheveu humain) à 5 millimètres (la longueur d'une fourmi rouge); il peut prendre la forme de fragments, de microbilles, de fils et de fibres, de mousses, de films et de petites granules utilisées dans la fabrication des produits en plastique. Outre la désintégration des débris, le microplastique peut provenir de produits de soins personnels, de fibres textiles et de matériaux de construction.

La surveillance et la recherche collaborative au lac Ontario et au lac Érié ont mené à la découverte d'un éventail de microplastiques dans les lacs, les ruisseaux, les eaux résiduelles, le sable et le poisson.

En 2017, le gouvernement provincial a commencé à collaborer avec des partenaires universitaires à l'examen des sources de microplastiques des lacs Simcoe et Ontario afin de déterminer les effets des microplastiques sur la sûreté du poisson que les gens consomment. Cette étude, que nous prévoyons achever en 2020, permettra de mieux gérer les microplastiques en eau douce en vue de protéger la santé des poissons et des humains.

Le ministère suit de près les initiatives de Santé Canada sur les microplastiques dans l'environnement et surveillera la recherche sur les méthodes d'analyse des microplastiques dans l'eau potable ainsi que l'efficacité des méthodes de traitement permettant de retirer les microplastiques dans les réseaux d'alimentation en eau potable. Même si la connaissance des effets sur la santé humaine de l'exposition aux microplastiques véhiculés par les aliments et par l'eau n'en est qu'à ses débuts, le ministère se penche sur les travaux d'organismes tels que l'Organisation mondiale de la Santé et sur les rapports de recherche publiés dans des revues spécialisées dans le but d'accroître nos connaissances sur les microplastiques.

Dans le cadre du [plan environnemental \(https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf\)](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf), notre gouvernement s'est engagé à réduire les déchets plastiques en Ontario. Nous collaborerons avec d'autres provinces, territoires et le gouvernement fédéral en vue d'élaborer une stratégie visant à réduire les déchets plastiques et à limiter les microplastiques qui peuvent aboutir dans nos lacs et rivières. Nous chercherons à obtenir l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en œuvre des normes nationales relatives à la recyclabilité et à l'étiquetage des produits et des emballages de plastique, en vue d'augmenter le recyclage et de réduire les coûts du recyclage en Ontario. Nous nous emploierons également à faire inclure les Grands Lacs et d'autres masses d'eau intérieures dans des ententes, chartes et stratégies nationales et internationales qui traitent des déchets plastiques et qui ont des conséquences pour l'Ontario.

Principales conclusions du Rapport 2017-2018 de l'inspectrice en chef de l'eau potable

L'inspectrice en chef de l'eau potable de l'Ontario présente chaque année un rapport sur le rendement des réseaux d'eau potable réglementés de la province. Les données relatives au [Rapport 2017-2018 de l'inspectrice en chef de l'eau potable \(https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-2017-2018-de-linspectrice-en-chef-de-leau-potable\)](https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-2017-2018-de-linspectrice-en-chef-de-leau-potable) sont consultables dans le [Catalogue des données de l'Ontario \(https://www.ontario.ca/fr/donnees/qualite-de-leau-potable-et-application-des-reglements\)](https://www.ontario.ca/fr/donnees/qualite-de-leau-potable-et-application-des-reglements).

D'après les résultats de cette année, l'eau potable de l'Ontario compte toujours parmi les mieux protégées de la planète.

Résultats des municipalités et des laboratoires

Plus de 80 % des résidents de l'Ontario sont approvisionnés en eau potable par leur municipalité, au moyen d'un réseau d'alimentation en eau potable résidentiel. Ces réseaux sont inspectés chaque année afin d'assurer leur conformité aux règlements de l'Ontario en matière d'eau potable. Tous les laboratoires agréés par la province

pour réaliser des analyses de l'eau potable font l'objet de deux inspections par année. Ces laboratoires doivent faire parvenir au gouvernement les résultats des analyses de l'eau potable pour lesquelles ils ont été agréés.

Les résultats des analyses et des inspections pour 2017-2018 démontrent que les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et des laboratoires agréés de l'Ontario observent les règles visant la protection de la santé publique.

- L'eau potable fournie par les municipalités a fait l'objet de 518 000 analyses, et dans 99,8 % des cas, elle répondait aux normes de qualité relatives à l'eau potable de l'Ontario.
- Tous les réseaux municipaux d'eau potable ont été inspectés une fois, et les laboratoires qui analysent l'eau potable ont fait l'objet de deux inspections.
- Une proportion de 75 % des réseaux municipaux ont reçu une cote d'inspection de 100 %.
- Une proportion de 66 % des laboratoires ont eu une cote d'inspection de 100 %.

Activités relatives à la conformité et à l'application de la loi

Les inspecteurs s'assurent que les collectivités réglementées respectent les lois protégeant l'eau potable en Ontario. Dans le cas contraire, ils peuvent prendre un arrêté visant la conformité aux lois applicables.

- Neuf arrêtés ont été pris contre des propriétaires et des exploitants de réseaux privés qui approvisionnent en eau des résidences telles que des parcs pour caravanes. Par exemple, l'un de ces arrêtés enjoignait au propriétaire d'un parc pour caravanes d'embaucher une personne qualifiée pour gérer le système.
- Quatre arrêtés ont été pris contre des réseaux alimentant des installations désignées. Une installation désignée dessert des gens particulièrement vulnérables à la maladie, comme les enfants ou les aînés.
- Cinq arrêtés ont été pris contre quatre laboratoires agréés.

Des accusations ont été portées dans le cas d'infractions plus graves :

- Huit réseaux qui alimentent en eau potable des résidences telles que des parcs de caravanes ou des maisons de retraite, ainsi que deux laboratoires d'analyse de l'eau potable ont été condamnés et se sont vu imposer des amendes, pour un total de 314 500 \$.

Analyse de la teneur en plomb

L'Ontario dispose du système d'analyse le plus rigoureux du pays et est la seule province qui exige des analyses de la teneur en plomb de l'eau potable dans toutes les écoles et les garderies.

Des travaux ont été réalisés au cours de plusieurs décennies pour réduire l'exposition des enfants au plomb, mais ce métal s'infiltre dans l'eau par le contact avec la tuyauterie qui contient du plomb ou qui a été installée au moyen de la soudure au plomb. Il faudra faire preuve d'un contrôle soutenu pour protéger la santé des enfants qui fréquentent ces installations.

Le 1^{er} juillet 2017, le gouvernement provincial a apporté des modifications au [règlement \(https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/070243\)](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/070243), qui vise à mieux protéger les enfants contre le plomb présent dans l'eau potable en élargissant les exigences relatives aux analyses. Chaque robinet ou fontaine réfrigérée utilisée pour obtenir de l'eau potable ou pour préparer des aliments ou des boissons destinés aux enfants dans les écoles et les garderies doit faire l'objet d'un dépistage du plomb.

Les résultats d'analyse des échantillons d'eau potable démontrent qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la teneur en plomb de l'eau potable dans la grande majorité des écoles et des garderies. En 2017-2018, près de 96 % de plus de 87 000 résultats d'analyse satisfaisaient aux normes de l'Ontario en matière de teneur en plomb de l'eau potable dans les écoles et les garderies. Les résultats des analyses étaient meilleurs lorsque l'eau était vidangée de la tuyauterie avant l'échantillonnage. Plus de 97 % des échantillons pris après la vidange satisfaisaient à la norme de l'Ontario en matière de teneur en plomb.

Mesures de protection des sources d'eau

Les lacs, les rivières, les ruisseaux et les eaux de surface de l'Ontario sont des sources d'eau potable. La protection de ces sources d'eau contribue à la préservation de l'eau potable et de l'environnement pour les générations à venir.

L'Ontario dispose d'un vaste programme de protection de l'eau potable afin de préserver ces sources d'eau. Il existe des plans de protection des sources d'eau pour près de 450 réseaux municipaux d'eau potable couvrant une zone où vit 95 % de la population de l'Ontario. Les plans de protection des sources d'eau comportent des politiques élaborées à l'échelle locale en vue de contribuer à préserver les sources municipales d'eau potable.

Dix-huit régions de protection des sources d'eau ont atteint le stade où elles produisent un rapport annuel sur les progrès qu'elles ont accomplis. Toutes les régions de protection des sources d'eau vont de l'avant avec la mise en œuvre de leurs plans locaux de protection de leurs sources d'eau potable. Les municipalités ont mis à jour leurs plans officiels afin de montrer où sont situées les zones où l'eau potable doit être protégée. En moyenne, 89 % des politiques visant les risques importants font actuellement l'objet d'une mise en œuvre ou sont appliquées.

Le [plan environnemental \(https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf\)](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf) de notre gouvernement prévoit que les connaissances acquises dans le cadre du programme de protection des sources d'eau potable contribueront à documenter nos programmes de gestion de l'eau.

Apprenez-en davantage sur les [plans locaux de protection des sources \(https://www.ontario.ca/fr/page/protection-des-sources\)](https://www.ontario.ca/fr/page/protection-des-sources) et les rapports annuels qui y sont associés.

Mises à jour de la réglementation

Une nouvelle réglementation et des modifications aux règlements existants sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2018; elles accroissent la protection des sources d'eau potable et réduisent la charge.

La nouvelle [réglementation \(https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/180205\)](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/180205) prévoit que les sources d'eau potable des réseaux municipaux nouveaux ou en expansion seront protégées avant que l'eau traitée ne soit acheminée au public.

Des modifications corrélatives ont également été apportées à un autre [règlement \(https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/180205\)](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/180205) afin de faciliter le retrait de régions des plans de protection des sources d'eau si ce n'est plus pertinent, par exemple, lorsqu'un puits est désaffecté. Cette modification fait en sorte que les propriétaires fonciers, les entreprises, les municipalités et autres ne sont pas tenus de mettre en œuvre des politiques dans des zones où elles ne devraient pas s'appliquer.

Prenez connaissance des [renseignements supplémentaires \(https://ero.ontario.ca/fr/notice/013-1839\)](https://ero.ontario.ca/fr/notice/013-1839) sur les modifications réglementaires.

Meilleur accès à l'information

En plus des modifications apportées à la réglementation, des mises à jour ont été faites dans l'[Atlas d'information sur la protection des sources \(https://www.gisapplication.lrc.gov.on.ca/SourceWaterProtection/Index.html?viewer=SourceWaterProtection.SWPViewer&locale=fr-CA\)](https://www.gisapplication.lrc.gov.on.ca/SourceWaterProtection/Index.html?viewer=SourceWaterProtection.SWPViewer&locale=fr-CA). Cet atlas est une carte interactive en ligne accessible à tous, qui montre si une propriété est touchée par un plan de protection des sources d'eau et, le cas échéant, dans quelle mesure. Les Ontariens peuvent aller en ligne, lire le rapport annuel pour leur région de protection des sources d'eau et découvrir la façon dont leurs sources d'eau potable sont protégées. Nous estimons que l'[Atlas \(https://www.gisapplication.lrc.gov.on.ca/SourceWaterProtection/Index.html?viewer=SourceWaterProtection.SWPViewer&locale=fr-CA\)](https://www.gisapplication.lrc.gov.on.ca/SourceWaterProtection/Index.html?viewer=SourceWaterProtection.SWPViewer&locale=fr-CA).

[viewer=SourceWaterProtection.SWPViewer&locale=fr-CA](#)) permettra aux contribuables d'épargner 2,4 millions de dollars par année par rapport à une recherche sur papier de la même information.

Mesures de protection des Grands Lacs et des eaux intérieures, y compris le lac Simcoe

En s'appuyant sur ses succès antérieurs, notre gouvernement poursuivra ses efforts pour protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes des Grands Lacs, notamment par le maintien de la propreté des côtes et des plages, la protection des espèces indigènes, la lutte contre les espèces envahissantes telles que la carpe asiatique ou les phragmites ainsi que par la réduction des algues nuisibles. Pour ce faire, il maintiendra les partenariats et les négociations avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'ententes et de plans comme l'Accord entre le Canada et l'Ontario (ACO) sur les Grands Lacs et le Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié. Depuis la signature du huitième ACO en 2014, l'Ontario a investi 15,3 millions de dollars par année dans des programmes.

Le plan environnemental de notre gouvernement nous engage à revoir et à modifier la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs afin de continuer à protéger les poissons, les parcs, les plages, les terres humides côtières et l'eau en réduisant les déchets plastiques, les efflorescences d'algues et les contaminants le long des rives, de même que la contamination par le sel dans les cours d'eau afin de protéger nos écosystèmes aquatiques.

De plus, nous collaborerons avec les municipalités et d'autres partenaires afin d'accroître la transparence par une surveillance en temps réel des débordements des eaux usées des égouts qui, trop souvent, se déversent dans les lacs et les rivières de l'Ontario. Nous devons redoubler d'efforts pour veiller à informer le public et à mettre en place une surveillance adéquate.

Dans le cadre de la mise en œuvre du [Plan de protection du lac Simcoe \(https://www.ontario.ca/fr/page/plan-de-protection-du-lac-simcoe\)](https://www.ontario.ca/fr/page/plan-de-protection-du-lac-simcoe), le gouvernement de l'Ontario a financé de la recherche universitaire pour en apprendre davantage concernant les effets possibles des eaux souterraines sur les eaux de surface du lac Simcoe. Les chercheurs ont établi une carte et circonscrit les principales zones où les eaux souterraines se jetaient dans le lac et en sortaient, et ils ont découvert des éléments probants selon lesquels le sable et l'eau qui y est retenue peuvent contenir des E. coli, transférer les bactéries à l'eau de surface et altérer ainsi la qualité de l'eau.

En plus de cette recherche, le gouvernement provincial a offert son soutien à des travaux visant à réduire la quantité de sel de voirie qui s'infiltre dans le lac Simcoe en raison de la fonte de la glace et de la neige. Le gouvernement provincial a fourni du financement au [Smart About Salt Council \(http://www.smartaboutsalt.com/\)](http://www.smartaboutsalt.com/) aux fins de formation des propriétaires de terrains industriels, commerciaux et institutionnels sur l'utilisation d'une moins grande quantité de sel de voirie. Le [Smart About Salt Council \(http://www.smartaboutsalt.com/\)](http://www.smartaboutsalt.com/) a également élaboré un programme de formation en ligne destiné à atteindre davantage de propriétaires fonciers, et a assuré un suivi pour vérifier que les compétences acquises étaient bien utilisées.

De plus, le [plan environnemental \(https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf\)](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf) de notre gouvernement s'engage à tirer parti des activités de protection et de surveillance des sources d'eau potable du ministère pour assurer d'atténuer les effets du sel de voirie sur l'environnement. Nous travaillerons de concert avec les municipalités, les offices de protection de la nature et d'autres partenaires à promouvoir les pratiques exemplaires en gestion, l'accréditation et les solutions de rechange au sel de voirie.

On sait depuis longtemps que la quantité excessive de phosphore nuit grandement à la qualité de l'eau du lac Simcoe. Cette concentration de phosphore a fait baisser dans le lac le niveau d'oxygène essentiel au poisson d'eaux froides, comme la truite de lac et le corégone de lac.

Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe afin de préserver et de restaurer des zones et des caractéristiques naturelles importantes du lac, et entreprendra un examen du plan avant juin 2019.

Mesures de lutte contre les algues bleues

Le phosphore est l'un des principaux facteurs de la présence d'algues bleues, qui peuvent affecter la qualité de l'eau et menacer la salubrité de l'eau potable ainsi que la santé des gens. Le phosphore pénètre dans nos cours d'eau à partir de nombreuses sources, notamment les eaux de ruissellement des terres agricoles, des centres urbains, des usines de traitement des eaux usées et des fosses septiques. Les mesures prises par le secteur agricole, les municipalités et les offices de protection de la nature contribuent à réduire la charge en polluants phosphorés ainsi que les effets éventuels des algues sur nos eaux potables et destinées aux loisirs.

Les Grands Lacs en particulier, dont le lac Érié, sont d'une importance vitale pour notre eau potable, notre qualité de vie et notre prospérité. Nous nous efforçons de les restaurer afin que la génération actuelle et les générations futures puissent continuer à profiter de leurs bienfaits. Publié par le Canada et l'Ontario en février 2018, le plan d'action visant à réduire les concentrations de phosphore dans le lac Érié recense plus de 120 mesures prises par le gouvernement fédéral, les provinces et des partenaires; ces mesures empruntent des approches obligatoires et volontaires pour réussir à atteindre l'objectif visant à réduire de 40 % les apports de phosphore dans le lac Érié.

Entre autres, les mesures prévues dans le [Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié](https://www.ontario.ca/fr/page/plan-daction-canada-ontario-pour-le-lac-erie) (<https://www.ontario.ca/fr/page/plan-daction-canada-ontario-pour-le-lac-erie>) encouragent l'utilisation de techniques efficaces pour garder le phosphore sur les terres agricoles et hors des cours d'eau afin d'améliorer la conservation des terres humides et les systèmes municipaux de traitement et de collecte des eaux usées. Le plan d'action sera revu et modifié au fil du temps, s'il y a lieu, pour assurer un progrès continu vers l'atteinte des cibles.

La région entourant le lac Érié compte la plus grande concentration de serres commerciales de l'Amérique du Nord, avec près de 2 000 acres de serres de production de légumes. Cette énorme réussite agricole augmente le besoin de gérer la teneur en phosphore afin de préserver le bassin versant du lac Érié ainsi que l'économie.

L'Ontario appuie les pratiques exemplaires en matière de gestion ainsi que l'approche agroglobale en vue de réduire la quantité de phosphore qui ruisselle dans les plans d'eau. En 2018, le gouvernement provincial a travaillé auprès des serriculteurs en vue de les inciter à recycler les éléments nutritifs et à réduire la quantité de phosphore qui ruisselle dans les principaux lacs, la priorité étant accordée aux régions de Leamington et de la rivière Thames.

Le recyclage des substances nutritives consiste à recueillir les engrais et l'eau inutilisés et à les appliquer aux plantes, de sorte qu'ils sont absorbés et ne ruissellent pas dans les plans d'eau. Le gouvernement provincial incite les serriculteurs à appliquer ce principe de recyclage à leurs entreprises, ce qui les aide à satisfaire aux exigences réglementaires, tout en leur permettant d'économiser sur l'achat d'engrais.

Pour favoriser encore davantage la conformité à la réglementation et pour aider à réduire les déversements de phosphore dans les nappes d'eau, le gouvernement de l'Ontario a procédé à l'inspection des serres. Le gouvernement provincial a adopté une approche fondée sur les risques pour les inspections et traite les cas de non-conformité décelés au cours d'une inspection. Plus de 383 inspections ont été effectuées depuis 2010.

En plus de procéder à des inspections, le gouvernement provincial a mis en œuvre une stratégie d'observation visant à aviser les producteurs de la nécessité d'obtenir l'autorisation du ministère pour déverser des eaux résiduelles. L'exigence d'obtenir ces autorisations empêche les déversements excessifs d'eaux résiduelles, phosphore compris, dans le lac. À la fin d'août 2018, le gouvernement provincial avait reçu 182 demandes d'autorisation environnementale d'installations de gestion des eaux pluviales des serres, et en avait autorisé 136.

L'éducation est également une façon efficace d'inciter à l'observation de la réglementation. Le gouvernement provincial a continué d'offrir des fiches d'information et des cartes postales lors de congrès de serriculteurs afin de renseigner ceux-ci sur leurs obligations réglementaires et de les aiguiller vers l'information relative aux effets de leurs serres sur les plans d'eau locaux.

Les offices de protection de la nature et le [ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario](http://www.omafra.gov.on.ca/french/index.html) (<http://www.omafra.gov.on.ca/french/index.html>) ont également apporté leur aide en procurant des échantillons d'eau, de l'assistance technique à la ferme et du financement aux producteurs afin qu'ils appliquent des pratiques exemplaires en gestion et réduisent l'érosion ainsi que la perte d'éléments nutritifs.

Nos scientifiques ont surveillé la qualité de l'eau dans le cadre du [programme de surveillance des Grands Lacs](https://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=3F61CB56-) (<https://www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=3F61CB56->), communiquent des données sur la qualité de l'eau aux municipalités locales, les exploitants de station de traitement d'eau, les bureaux de santé et les offices de protection de la nature. Cet échantillonnage de l'eau permet d'établir les tendances de la qualité de l'eau, comme la présence possible d'algues bleues, les problèmes émergents et les possibilités de non-observation par des producteurs de la région.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario collabore avec des municipalités, des médecins-hygiénistes locaux et d'autres partenaires à intervenir lorsque des algues bleues sont présentes dans les Grands Lacs et dans d'autres sources d'eau potable. Dans le cadre de cette collaboration, les réseaux municipaux d'eau potable procèdent à une surveillance rigoureuse, proactive et fréquente de l'eau non traitée afin de détecter rapidement la prolifération d'algues bleues. Une procédure d'intervention est également prévue en cas de prolifération de cyanobactéries en eau de surface.

Apprenez-en davantage sur notre [plan environnemental](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf) (https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan_FR.pdf) et sur ce que nous faisons pour améliorer la gestion des eaux résiduaires et des eaux de ruissellement ainsi que pour réduire les algues bleues.

Autres mesures de soutien à la gestion des bassins versants

En plus de ses travaux visant l'éradication des algues bleues dans les Grands Lacs et dans les lacs intérieurs, le gouvernement provincial est allé de l'avant dans son soutien à plus grande échelle des bassins versants, partout en Ontario.

En février 2018, une ébauche de lignes directrices sur la planification relative aux bassins versants a été affichée dans le [Registre environnemental](http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTMzOTI3&statusId=MjAzNzEw) (<http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTMzOTI3&statusId=MjAzNzEw>). Elle offre une orientation aux municipalités et aux autres autorités de planification pour ce qui est de la planification relative aux bassins versants et aux sous-bassins versants de manière à documenter la planification de l'aménagement du territoire et la prise de décisions concernant les infrastructures.

De plus, l'Ontario investit 5 millions de dollars dans une initiative de protection et de gestion des bassins versants en vue de mieux cerner les risques et les problèmes auxquels doit faire face la région de Muskoka. Cette initiative permet à la collectivité et au gouvernement provincial de collaborer à la protection de la région, qui constitue un vibrant carrefour de l'industrie touristique de l'Ontario. Par ailleurs, le gouvernement versera l'équivalent des dons déductibles du revenu imposable faits par les particuliers et les entreprises à l'initiative visant Muskoka, et de tout financement d'un autre ordre de gouvernement, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars supplémentaires.

La gestion efficace des bassins versants est importante pour la population de nos collectivités, particulièrement en une période où les bassins versants subissent des stress comme un accroissement du développement et les inondations causées par des phénomènes météorologiques violents.

Cette initiative nous aidera également à mettre au point une approche plus globale de la gestion des bassins versants, qui pourrait avoir une influence sur les mesures actuelles et le développement futur.

Mesures en faveur des communautés des Premières Nations

Les Ontariens considèrent souvent la salubrité de l'eau potable comme faisant partie intégrante de la vie dans notre province. Cependant, de nombreuses communautés des Premières Nations ne disposent pas d'eau potable sûre et sont plutôt touchées par des avis concernant l'eau potable à long terme.

Il incombe avant tout au gouvernement fédéral et aux Premières Nations de s'assurer de la salubrité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations. Le gouvernement provincial continue d'offrir son expertise à ces communautés afin d'y soutenir l'infrastructure en eau sûre et durable.

Le gouvernement provincial continue de travailler avec les communautés des Premières Nations en vue de leur offrir des conseils techniques et de les aider à régler les problèmes relatifs aux avis concernant l'eau potable à long terme. En date de novembre 2018, quelque 46 avis concernant l'eau potable à long terme touchaient 25 communautés des Premières Nations en Ontario, et des progrès sont constatés quant aux avis encore en vigueur.

Le gouvernement provincial a collaboré avec des organisations politiques territoriales, des conseils tribaux et des communautés membres à évaluer l'infrastructure en eau existante par rapport aux normes de l'Ontario, et à soutenir le développement des plans d'infrastructure en eau à long terme de la communauté.

En date de novembre 2018, nous avons effectué 47 évaluations de l'eau et six évaluations des eaux résiduaires.

Le gouvernement provincial a collaboré avec des conseils tribaux à élaborer des stratégies d'exploitation durable et de maintenance afin d'aider les Premières Nations à établir ce dont elles ont besoin pour exploiter et entretenir leur réseau d'eau potable.

Lorsque des gens ont été privés d'eau potable sûre pendant longtemps, ils peuvent douter de la salubrité de l'eau du robinet. Nous avons donc élaboré une stratégie de sensibilisation à la nouvelle infrastructure en eau potable de la communauté afin de regagner la confiance des gens et de les inciter à consommer l'eau du robinet lorsqu'elle redeviendra accessible.

Le [Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau \(https://www.wcwc.ca/fr/\)](https://www.wcwc.ca/fr/) a également collaboré avec des partenaires des Premières Nations à l'élaboration de programmes de formation destinés aux exploitants de réseau d'eau potable dans les communautés des Premières Nations, aux gestionnaires et aux leaders communautaires.

Quarante-six personnes ont réussi le cours de niveau d'entrée d'exploitant de réseau d'eau potable des Premières Nations depuis novembre 2017. Ce cours constitue la première étape de l'accréditation comme exploitant de réseau d'eau potable. Nous avons élaboré une option d'examen pratique, sur les lieux, pour le cours de niveau d'entrée, de concert avec l'Aboriginal Water and Wastewater Association of Ontario. Elle est maintenant offerte aux exploitants qui pourraient ne pas être en mesure de quitter leur communauté.

Avec le soutien des gouvernements de l'Ontario et du Canada, l'[Ontario First Nations Technical Services Corporation \(http://ofntsc.org/\)](http://ofntsc.org/) a lancé un programme pilote de formation auprès de 16 communautés des Premières Nations en vue de soutenir l'élaboration de plans de protection des sources d'eau dans les réserves.

Conclusion

Tous les Ontariens, depuis les communautés des Premières Nations jusqu'aux grandes agglomérations urbaines, s'attendent à avoir de l'eau potable sûre et méritent d'en avoir. Protéger l'eau potable protège la santé des gens, mais cela soutient également les entreprises de l'Ontario qui dépendent de la salubrité du milieu pour réussir, et favorise une innovation ontarienne.

En travaillant ensemble, nous pouvons aider à conserver et à gérer nos ressources en eau. La protection de l'environnement est une responsabilité qui incombe à tous ceux qui vivent en Ontario. Nous continuerons de travailler en partenariat avec d'autres provinces, les administrations voisines, le gouvernement fédéral, les

municipalités, les communautés autochtones, les entreprises et nos partenaires locaux afin de protéger notre environnement et de veiller à léguer un environnement plus propre aux générations futures.

Mis à jour : 18 décembre 2018

Date de publication : 18 décembre 2018